

Proposition De Motion – Groupe Le Cap (majorité Départementale)

MOTION DU GROUPE LE CAP – MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Relative au maintien de l'antenne de la Mission Locale de la Ravine des Cabris et à la responsabilité de l'État dans le financement de l'insertion des jeunes

L'Assemblée départementale,

Sur proposition du **groupe Le CAP**, groupe majoritaire du Département,

Considérant que les Missions Locales assurent une mission de service public essentielle en direction des jeunes de 16 à 26 ans, notamment en matière d'insertion professionnelle, de formation, d'accès à l'emploi, de logement et d'accompagnement social ;

Considérant que le quartier de la Ravine des Cabris, classé quartier prioritaire de la politique de la ville, concentre des difficultés sociales et économiques importantes, nécessitant un accompagnement renforcé et de proximité pour la jeunesse ;

Considérant que le retrait ou la réduction des financements de l'État fragilise durablement les structures d'insertion et menace l'égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que, malgré ce contexte budgétaire contraint et le désengagement progressif de l'État, le Département a fait le choix politique fort et responsable de maintenir ses subventions en faveur de la Mission Locale afin de garantir la continuité du service rendu aux jeunes Réunionnais ;

Considérant que la fermeture partielle de l'antenne de la Mission Locale de la Ravine des Cabris constituerait une rupture de service public préjudiciable aux jeunes du territoire et contraire aux principes de solidarité territoriale défendus par le Département ;

L'Assemblée départementale,

- **Affirme son opposition ferme à la fermeture de l'antenne de la Mission Locale de la Ravine des Cabris ;**
- **Réaffirme l'engagement du Département** en faveur de la jeunesse, de l'insertion et du maintien des services publics de proximité, en particulier dans les quartiers prioritaires ;
- **Prend acte du maintien des subventions départementales** à la Mission Locale, malgré le désengagement de l'État ;
- **Demande solennellement** au Président de la Mission Locale de reconstruire toute décision conduisant à la fermeture de cette antenne et d'engager un dialogue avec l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- **Interpelle l'État** afin qu'il assume pleinement ses responsabilités financières en matière de politiques d'insertion des jeunes, à la hauteur des besoins réels du territoire ;
- **Soutient les initiatives des communes**, et notamment de la ville de Saint-Pierre, visant à préserver et renforcer les dispositifs de proximité au bénéfice des jeunes ;

- **Mandate Monsieur le Président du Département** pour transmettre la présente motion aux services de l'État, à la Mission Locale, aux partenaires sociaux et aux collectivités concernées.

Motion présentée par le groupe Le CAP, groupe majoritaire du Département.

La Présidente du groupe

Les Conseillers départementaux membres du groupe Le CAP



